



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29.10.2021
Ayant eu lieu à 19h30 à la Mairie

Présents :

M. BONIN Gérard, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. MONNET Jérôme, M. PEJOUX Florent, M. MAIRE Pierre, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. VIGNE Olivier, Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme DEGIRAL Laurence, M. GILLES Xavier.

Pouvoir : Néant.

Absent : M. DEVILLARD Claude.

Excusées : Mme PELLETIER Émeline, Mme LEBRE Amélia.

Secrétaire de séance : PEJOUX Florent.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h35.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Septembre 2021. Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Mise à jour de la délibération concernant le RIFSEEP pour la partie « Attribution du CIA »

Suite au courrier reçu de la Préfecture, il convient de modifier le paragraphe intitulé « Les modalités de maintien du CIA pendant certaines situations de congé » ainsi :

La phrase « En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) suivra le sort du traitement. » doit être supprimée.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Modification statuts SVA

Suite au courrier reçu de la Préfecture, le SVA a été dans l'obligation de retirer sa délibération. Ainsi, l'ensemble des communes membres du syndicat doivent faire de même et se délibérer sur les nouveaux statuts votés en Comité Syndical le 21 septembre 2021. Les remarques du Préfet portent sur des termes rédactionnels, cependant bloquant et empêchant la délibération d'être exécutoire.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Souscription emprunt pour le budget communal (voir pièces-jointes en annexes)

Afin de financer l'ensemble des projets d'investissement d'ici la fin de la mandature, la commune doit avoir recours à l'emprunt afin de se financer pour partie. Nous avons réalisé des demandes de financements auprès de différentes banques. Le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne ont répondu à notre appel.

Le besoin total de financement s'élève à 250 000 euros. Nous avons donc demandé des offres à ces deux banques.

Le Crédit Agricole propose une offre sur 20 ans un taux à 0.90% pour une annuité totale de 13 714.75 euros pour un total d'intérêts sur 20 ans de 24 294.94 euros.

La Caisse d'Épargne propose une offre sur 20 ans à un taux de 1.06% pour une annuité totale de 13 888.28 euros pour un total des intérêts sur 20 ans de 28 140.60 euros.

Monsieur le Maire rappelle que nous ne sommes pas obligés de débloquer l'ensemble de la somme en une seule fois. Nous avons un an pour débloquer les fonds de l'emprunt.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Mise à jour des montants de rémunération du Compte Épargne Temps

Suite au courrier reçu de la Préfecture, il convient de mettre à jour les montants mentionnés dans l'article 9, paragraphe « MODALITES FINANCIERES ». En effet, depuis le 1^{er} juillet 2021, les montants ont été revalorisés pour les fonctionnaires de l'État, et par conséquent, ceux de la Territoriale.

Anciens montants :

Catégorie A : 125 euros par jour.

Catégorie B : 80 euros par jour.

Catégorie C : 65 euros par jour.

Nouveaux montants :

Catégorie A : 135 euros par jour.

Catégorie B : 90 euros par jour.

Catégorie C : 75 euros par jour.

Pour :12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération convention partenaire défense au titre de la Garde Nationale

Le Secrétaire de Mairie étant depuis le 12 juillet 2021 réserviste au sein de la Compagnie de Gendarmerie de MOULINS, la commune souhaite s'investir auprès de l'État dans le cadre d'une convention partenariat défense afin de cadrer les modalités d'exercice du réserviste, ses autorisations d'absences, sa couverture sociale, etc. Il est proposé de nommer Monsieur Jean-François CHASSAGNE comme élu référent dans le cadre de ce partenariat de défense qui se matérialisera pour la signature d'une convention entre le ministère de l'Intérieur, celui des Armées et la Mairie de TRETEAU.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Exonération et remboursement taxe assainissement BAUTISTA

Monsieur BAUTISTA a réalisé auprès de la Mairie, par courrier, une demande d'exonération de sa taxe d'assainissement. L'administré part du principe que n'étant raccordé directement à l'assainissement collectif (passage via la fosse septique), il ne devrait pas être éligible à cette taxe. Après vérification auprès de plusieurs administrés, il s'avère que toutes les personnes étant dans le cas de Monsieur BAUTISTA paient une redevance d'assainissement.

Il n'y a donc pas lieu d'exonérer l'administré en l'état.

Le Schéma Directeur d'Assainissement qui sera réalisé en 2022 permettra de clarifier les situations de chaque secteur de la commune.

Il est également proposé de réaliser les travaux de raccordement du logement de Monsieur BAUTISTA au collectif d'ici le début de l'année 2022.

Pour : 0 Contre : 12 Abstention : 0 pour l'exonération

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 pour réaliser les travaux de raccordement

Délibération Fixation montants Ordures ménagères locataires de la commune année 2021

Il convient, suite à la réception de l'avis de Taxe Foncière 2021 pour la commune, de refacturer, comme chaque année, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à nos locataires. Ainsi, les montants pour 2021 sont les suivants :

Boulangerie : 110 euros

BAUTISTA : 152 euros

MOSNIER : 65 euros

DEGIRAL : 150 euros

Soit un total global à recouvrer de 477 euros.

La redevance de Monsieur ROYER Mathieu est incluse dans ses charges annuelles qui s'élèvent à 780 euros (65 euros par mois). Il faudra revoir en 2022 le calcul des charges pour chaque locataire de la Mairie au prorata de ses consommations réelles.

Madame DEGIRAL ne prend pas part au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Refacturation charges RPI communes de CHAVROCHES et CINDRÉ

Comme chaque année, il convient de refacturer aux deux autres communes membres du RPI les charges annuelles, qui se découpent ainsi :

Refacturation des frais scolaires à hauteur de 40 euros par enfant pour l'année scolaire 2020/2021 :

⇒ Pour Cindré : $6 * 40 \text{ euros} = 240 \text{ euros}$

⇒ Pour Chavroches : $9 * 40 \text{ euros} = 360 \text{ euros}$

Soit un total à refacturer de 600 euros.

Refacturation des frais pour l'accueil périscolaire pour l'année civile 2020 :

⇒ Pour Cindré : 261.05 euros.

⇒ Pour Chavroches : 1119.79 euros.

Soit un total à refacturer de 1380.84 euros.

Refacturation pour le bus scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 :

⇒ Pour Cindré : 1263.33 euros.

⇒ Pour Chavroches : 1263.33 euros.

Soit un total à refacturer de **2526.66 euros** au compte 74748.

L'ensemble de ces charges est calculé en application de la convention tripartite passée entre les communes en 2014 et modifiée par les conventions des 18 juillet 2016 et 17 Décembre 2020.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

RODP ORANGE et FREE 2021

Une convention a été passée entre FREE et la commune en date du 28/01/2020 et pour une durée de 12 ans. Le calcul de la redevance pour 2021 est le suivant : $851 \text{ par mètre carré} * 2.0224 \text{ mètres carrés}$ soit un total à facturer de **1721.06 euros**.

Une convention a été passée entre ORANGE et la commune le 02 mars 2020. Le calcul pour la redevance au titre de l'année 2021 est le suivant : Artères aériennes = $10\,339 * 40 * 1.37633 = 572.50$ et Artères sous-sol = $11\,559 * 30 * 1.37633 = 477.27$ soit un total dû par ORANGE de **1049.77 euros**.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acquisition véhicule électrique et tracteur

Le véhicule communal actuel, utilisé par les agents communaux, est tombé en panne. Le coût des réparations étant trop élevé vu l'âge du véhicule, du fait de son très mauvais état, la commune a décidé l'acquisition d'un nouveau véhicule d'occasion. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur une offre pour un véhicule électrique à 7980 euros TTC proposé par le garage « Société Univers Occasions » se situant à PRISSÉ en Saône-et-Loire et d'autoriser le Maire à signer le bon de commande et tout document afférent à ce sujet.

Il est également proposé au Conseil de statuer sur la vente du tracteur actuel en deux roues motrices pour réaliser l'acquisition d'un tracteur quatre roues motrices, dans la limite de 36 000 euros TTC, sans la reprise. Monsieur le Maire et Monsieur VIGNE ont fait réaliser des devis auprès des entreprises TISSIER (achat 35 760 euros TTC) et RAVEL (achat 36 000 TTC).

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Demande fonds de concours

Afin de financer divers projets, Monsieur le Maire propose au Conseil le plan de financement suivant dans le cadre du fonds de concours de la Communauté de Communes :

(Les dépenses sont exprimées en HT comme le prévoit le règlement du fonds de concours.)

Dépenses		Recettes	
Achat tracteur	29800,00	Fond de concours achat tracteur (50% du prix hors reprise)	14153,00
Achat véhicule électrique	6650,00	Fond de concours achat véhicule électrique (50% du prime à la conversion)	3325,00
Travaux voirie route de Boucé	5100,00	Fond de concours route de Boucé	2550,00
Total des dépenses	41550,00	Total des recettes	20028,00
Reste à charge de la commune	21522,00		

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la délibération 58 du 15 Avril 2021 de la Communauté de Communes, la commune a droit sur la période 2021-2023 à 3 fois 6 676 euros soit un total de 20 028 euros.

Les pièces à fournir sont la délibération, une note explicative du projet, un plan de financement détaillant le projet ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation.

Suite au contact du Secrétaire de Mairie avec Monsieur FRAGON, il a obtenu l'accord de ce dernier pour que la demande de subvention soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil

Communautaire du 9 Novembre, charge à la commune de transmettre toutes les pièces avant le 2 Novembre.

Il est proposé au Conseil de statuer sur cette demande de fonds de concours pour l'ensemble des projets énumérés dans le tableau ci-dessus, et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Mise en place de la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination : Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

Cette taxe existe depuis 2012 mais n'a jamais été mise en place par la commune. Cela représente un manque à gagner de plusieurs milliers d'euros sur presque 10 ans. Il est proposé au Conseil de l'instaurer en se basant sur le régime de droit commun sans exonérations spécifiques pour l'ensemble des autorisations citées dans le premier paragraphe.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Passage du versement des subventions du souvenir Français de Varennes à celui de Jaligny
Suite au courrier de Monsieur BLANCHARD, secrétaire du Souvenir Français, il est demandé au Conseil de se prononcer sur un transfert de l'adhésion et de la subvention du Souvenir Français de Varennes à celui de l'ancien canton de JALIGNY.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Questions orales

Certiphyto des agents : il convient de faire les demandes auprès de la chambre d'agriculture. Madame Anne-Marie CHAUVET va donner à la mairie les informations nécessaires pour que les agents puissent se former rapidement. Les agents partent deux jours en formation. Le coût de cette formation est supporté par la Mairie.

Vente terrain ROY : Monsieur le Maire informe que la vente a été effectuée. Il s'agit maintenant de réaliser l'acte administratif définitif.

Candélabres SDE03 : Monsieur CHASSAGNE rappelle le projet et les estimatifs qui avaient été réalisés par le SDE concernant le remplacement de plusieurs systèmes d'éclairages sur la commune sur plusieurs secteurs, soit la mise en place de 37 lanternes en LED. Le Secrétaire de Mairie va demander une mise à jour de l'offre pour une future prise de délibération.

Aménagement monument aux morts et 11 novembre : Monsieur le Maire remercie les conseillers qui sont venus réaliser l'aménagement du monument. Monsieur BONIN souhaite remercier le fils de Monsieur MONNET pour son aide lors des travaux.

Monsieur le Maire expose qu'il y aura une cérémonie le 11 novembre. Le vin d'honneur sera donné à la salle polyvalente. Une invitation sera envoyée aux écoles, aux entreprises et aux associations de la commune.

Achat pc portable mairie et vidéo projecteur mairie : Un ordinateur portable vient d'être acheté pour le Secrétaire de Mairie afin de faciliter son travail. Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'achat d'un vidéo projecteur afin de rendre les réunions plus interactives.

PLUI : Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission urbanisme a renvoyé le questionnaire à la Communauté de Communes concernant la mise en place du PLUI. Une réunion avec le bureau d'étude se tiendra en Mairie le 5 novembre 2021.

Fontaines à eau : Monsieur CHASSAGNE expose le projet d'achat des fontaines à eau. Trois fournisseurs ont répondu à l'offre. Le mieux placé est la société ELIS. Le Conseil, du fait de l'obligation de l'employeur de fournir trois litres d'eau par jour par agent, décide d'autoriser le Maire à signer le devis de la société ELIS.

Ouverture APC vendredi après-midi : Au vu des demandes d'administrés, il est proposé d'ouvrir la poste le vendredi après-midi. Le Conseil se prononce favorablement sur ce projet.

Repas de fin d'année entre élus et agents : il est proposé d'organiser un apéritif dînatoire entre les agents et les élus. Cet événement sera organisé le vendredi 7 Janvier 2022 à 19h30 à la salle polyvalente.

Interventions des élus

Intervention du 1^{er} Adjoint Monsieur CHASSAGNE : Il faut revoir le fermage de JOLINON. Il faut reprendre les documents conclus précédemment afin de les contrôler et voir si la somme facturée correspond bien à la réalité du marché.

Il faudrait faire chiffrer le remplacement des tables et des chaises à la salle polyvalente.

La Mairie a reçu la SMACL vendredi 29 Octobre 2021 afin de faire le point sur les contrats. Il a été demandé un appui juridique concernant les dommages sur la route des Burgeots.

Intervention du 2^{ème} Adjoint Monsieur DESBOUIS : la Mairie a reçu le SDE03 afin de faire le bilan énergétique des bâtiments communaux. Le bilan sera présenté en Conseil Municipal afin de définir un plan d'action.

Il faudrait mettre des filets métalliques sur le terrain de foot de l'agorespace. Le Secrétaire de Maire va se renseigner sur les tarifs et la réglementation en vigueur.

Intervention du 3^{ème} Adjoint Monsieur VIGNE : Monsieur VIGNE refait le point sur les décorations de Noël. Il expose les différents tarifs et les divers produits de chaque fournisseur. L'entreprise BLACHERE est la mieux placée au niveau tarifaire. Il est décidé de passer cette dépense en investissement pour 758 euros HT.

La commission du cimetière s'est réunie le jeudi 28 Octobre. Il faut modifier le règlement et prévoir l'achat d'une plaque pour le jardin du souvenir afin de permettre de graver le nom des défunts dessus. Il faut également poser une grille au niveau du jardin du souvenir pour recueillir les cendres. Il faudra revoir la signalisation globale de la commune.

Concernant le matériel, il a été demandé trois devis pour l'achat du taille haie. Les entreprises DACHARD, CAILLE motoculture et MARTEL ont répondu. Il est décidé de retenir le devis de MARTEL pour un total de 900 euros TTC.

Intervention du 4^{ème} Adjoint Madame CHAPPAZ Aurélie : Une réunion du CCAS sera organisée le mercredi 3 Novembre 2021 en Mairie.

Concernant les transports scolaires, deux expulsions ont été prononcées pour une journée.

Intervention de Monsieur MAIRE, Conseiller Municipal : Monsieur MAIRE demande s'il est possible d'écrire à la Mairie de JALIGNY pour demander que les convocations pour le SIVOS soient également envoyées à Xavier GILLES et Émeline PELLETIER.

Intervention de Monsieur PEJOUX, Conseiller Municipal : Monsieur PEJOUX signale suite à son entretien avec un administré, que plusieurs personnes ont demandé que des cailloux soient rajoutés sous les poubelles au « 1 pièce de la carrière ».

Intervention de Monsieur MONNET, Conseiller Municipal : il y a un panneau d'affichage vers le stade à enlever.

Intervention de Madame CHAUVET, Conseillère Municipal : Madame CHAUVET demande si l'on a des retours du notaire concernant l'entretien du terrain de son voisin. La Mairie va relancer le notaire et se renseigner juridiquement sur les actions potentiellement exécutoires.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le vendredi 19 Novembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de conseil municipal est levée à 23h25.

